

● (1520)

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour apporter mon appui à ce bill et je serai bref. Les dispositions du Régime des pensions du Canada relatives aux exemptions m'intéressent personnellement parce qu'il y a dans ma circonscription un certain nombre de membres de l'ordre religieux des Mennonites. Je voudrais pouvoir traduire de mon mieux le sentiment qu'éprouvent ces personnes. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce sentiment a été très bien exprimé dans une courte phrase extraite d'une lettre provenant d'un membre de la secte religieuse des Mennonites, que voici:

Nous avons pour principe de vivre du travail honnête de nos propres mains et de ne pas accepter d'aumônes du Trésor public.

Je me sens disposé à appuyer cette position et franchement je la trouve difficile à critiquer ou à contester. On pourrait prétendre, j'imagine, qu'une telle attitude enfreint le principe d'universalité du régime des pensions et cela est vrai. Je connais bien les avantages des régimes universels d'assurance et de bien-être, mais je ne suis pas disposé à admettre que le principe d'universalité soit le seul critère sur lequel la loi doit être fondée. De temps à autre, et probablement trop rarement, nous avons à la Chambre l'occasion d'exprimer les sentiments et les vues de l'un de nos groupes minoritaires. Nous avons l'occasion, dans certains cas, de passer outre à un aspect d'un régime universel qui ne se justifie que par des formalités et des motifs de convenance bureaucratique. Je prétends, Votre Honneur, que le bill C-190 nous offre une telle occasion.

Ce bill n'offre guère de possibilités aux Canadiens qui veulent se soustraire aux obligations du Régime de pensions du Canada. Il permet à de très petits groupes d'éviter un fardeau qui est placé sur leur conscience. Il ne détruira pas le Régime de pensions du Canada, il ne créera pas de cauchemar bureaucratique. Je dois réfuter immédiatement l'argument suivant lequel cela nuit au financement équitable du Régime de pensions du Canada. Si l'on veut ramener ce débat à une question de débits et de crédits, je pense qu'on découvrira que le vieil ordre des Mennonites et des Amiches n'est certainement pas le gagnant, et que le trésor public n'y perd certes pas.

Ma position sur cette question de financement peut-être étayée à tous les échelons de gouvernement, pas seulement à l'échelon fédéral. A l'échelon municipal ces gens paient des impôts fonciers importants, dont une large part est affectée à l'enseignement et aux frais de bien-être social, pourtant leurs enfants fréquentent leurs propres écoles paroissiales entièrement à leurs propres frais, et ces gens-là n'acceptent pas de prestations de bien-être social.

A l'échelon fédéral et provincial du gouvernement, je signale que ces gens paient des cotisations à des régimes comme celui des indemnités aux travailleurs accidentés, au régime d'assistance familiale, aux pensions de vieillesse et pourtant ils n'acceptent aucune prestation d'aucun de ces régimes. Je peux d'autre part signaler qu'on ne doit pas oublier que ces gens ont offert à maintes reprises de verser l'équivalent de primes d'assurance à toute œuvre de charité appropriée. Par conséquent, si on veut s'en tenir au point de vue financier, il est certain que le trésor public en profite beaucoup plus que le vieil ordre des Mennonites et des Amiches.

A ce propos, permettez-moi de souligner un point très important. Des cotisations au moyen d'impôts n'imposent pas le même fardeau sur la conscience de ces gens. Ils versent des cotisations importantes, et en fait de bon gré, bien qu'ils n'acceptent pas de toucher de prestations. Tou-

Régime de pensions

tefois, une contribution par le truchement d'une prime d'assurance comme c'est le cas dans le cadre du régime des pensions du Canada, touche à leurs conceptions philosophiques. Elle viole le principe d'aide mutuelle. Cela signifie qu'ils sont obligés de contribuer à un programme gouvernemental de bien-être social au lieu d'un programme administré par leur église, ce qui naturellement suscite la crainte qu'après un certain temps, ils pourraient se détourner de leur église en faveur du soutien qu'offre le gouvernement. Je crois qu'il nous incombe de respecter ce principe d'assistance mutuelle selon lequel, par exemple, les immeubles détruits par le feu sont remplacés par des voisins serviables et les travaux de labourage, d'ensemencement et de la moisson sont accomplis pour ceux qui sont les victimes d'une maladie ou d'un accident.

C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi, mais ce faisant, je rappelle au ministre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre du Revenu national de l'époque avaient promis cette mesure législative il y a 2 ans. Le moment choisi pour présenter cette mesure nous donne une assez bonne idée de ce que nous pouvons attendre de la part de ceux qui choisissent de gouverner par des communiqués. Je reconnais que cette mesure législative ne nous aurait peut-être jamais été présentée si le gouvernement ne se trouvait pas en position minoritaire depuis les élections d'octobre dernier. Je pense également que ni le gouvernement ni le ministre ne devraient être fiers du fait que les primes du Régime de pensions du Canada aient été perçues de l'Ancien Ordre des Mennonites et des Amish au moyen de saisies de chèques pour le lait, la crème et les céréales.

Comme l'a fait remarquer plus tôt au cours de ce débat le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty), nous nous trouvons souvent dans la position délicate qui consiste à juger dans une certaine mesure nos concitoyens. Nous avons décidé que ceux qui contribuent aux programmes d'assistance sociale du gouvernement et qui en retirent des prestations en retour sont de bons citoyens. Qui parmi nous peut dire que les personnes au nom desquelles je parle aujourd'hui, qui contribuent également mais ne touchent rien en retour, ne sont pas de bons Canadiens?

Pour terminer, je vais citer un bref extrait d'un éditorial qui fut publié dans l'édition du 14 juin 1973 du *Confedrate* de Mount Forest:

Le gouvernement était si résolu à montrer aux Canadiens comment ils doivent épargner en prévision de leurs vieux jours qu'il a déduit des cotisations des chèques remis aux agriculteurs mennonites pour leur crème. Désormais les Mennonites pourront épargner pour le déclin de leur vie en pratiquant une frugalité personnelle et en élevant des familles unies—comme ils le font avec succès depuis 300 ans. De fait, l'idéal serait que le gouvernement élabore une loi pratique qui nous obligerait tous à faire de même.

M. l'Orateur: Si le ministre parle maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne vais prendre que quelques minutes pour consigner certains commentaires concernant la portée de ce bill et les divers articles qu'il contient. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les points de vue exprimés par les députés des deux côtés de la Chambre. Je remarque que le débat a surtout porté sur l'article qui a soulevé le plus de questions et au sujet duquel nous avons entendu deux discours cet après-midi. Mais, monsieur l'Orateur, le bill contient également d'autres dispositions, et j'ai pensé qu'on pourrait épargner du